

— COMMUNIQUÉ DE PRESSE —

De la smart city à la réalité des territoires connectés
L'émergence d'un modèle français ?

Paris, le 26 octobre 2021,

Le Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, Cédric O, a introduit l'évènement de restitution d'une étude inédite sur les territoires intelligents en France réalisée à la demande de la Direction Générale des Entreprises et du Comité Stratégique de Filière « Infrastructures numériques ». À cette occasion, un appel à projets « territoires intelligents et durables » doté de 30 M€ dans le cadre du 4^{ème} programme d'investissements d'avenir a également été lancé.

Une étude d'une ampleur inédite sur le territoire intelligent

De janvier à septembre 2021, une grande étude sur les outils et les méthodes de « territoire intelligent » en France a été menée par un consortium d'entreprises spécialistes (alliance Data Publica regroupant les cabinets Civiteo, Dataactivist, Innopublica, Parme Avocats et KPMG secteur public) à la demande de l'Etat (Direction générale des entreprises - Ministère de l'économie, des finances et de la relance) et des fédérations professionnelles constitutives du Comité Stratégique de Filière des Infrastructures numériques (AFNUM, FFTélécoms, INFRANUM et SYCABEL).

L'objectif principal de cette étude est d'élaborer un diagnostic des initiatives existantes et de construire une vision commune des territoires intelligents. Cette étude a permis d'esquisser les contours d'un modèle français possible et de formuler des recommandations dans ce sens.

Si quelques projets occupent le devant de la scène et font parfois figure de modèles, les concepts de *smart city* ou de territoire intelligent recourent aujourd'hui en France des réalités très différentes. Malgré l'existence de nombreux lieux d'échanges et de valorisation, il n'y a guère d'espace de capitalisation et de consolidation des expériences et il est difficile de structurer des démarches collectives de coopération associant, à l'échelle nationale, l'Etat, les associations de collectivités et le monde économique.

53 recommandations sont formulées par l'étude, issues d'échanges avec plus de 150 parties prenantes ayant permis de définir concrètement ce que l'on entend par « territoire intelligent », d'analyser les cas d'usages existants et de définir un possible modèle français. Elles s'adressent aux collectivités territoriales, aux entreprises qui les accompagnent, aux institutions qui conçoivent des dispositifs d'aide et de mutualisation d'outils et enfin aux acteurs locaux partie prenante de projets, notamment les citoyens.

Le Comité Stratégique de Filière « Infrastructures numériques » va désormais, sur la base des travaux menés dans le cadre de cette étude, s'attacher à renforcer la concertation qu'il a engagée avec les collectivités territoriales, notamment en organisant plusieurs groupes de travail thématiques.

Nicolas Guérin, Président du CSF Infrastructures numériques :

« Je salue la publication de l'étude relative aux territoires intelligents et aux données publiques et remercie le Gouvernement pour son engagement aux côtés du comité de filière infrastructures numériques. Le travail considérable qui a été réalisé permet d'identifier les potentialités de développement pour la filière et offre des pistes pour définir les contours d'un modèle français.

Par ailleurs, je me félicite de l'annonce d'un appel à projets inédit qui va être lancé par le Gouvernement et qui vise à soutenir les projets de territoires intelligents et durables. En effet, le numérique est un élément indispensable pour accompagner l'ensemble des politiques publiques dans leur mue environnementale.

Désormais, notre filière va poursuivre et approfondir le travail de concertation engagé avec les collectivités locales dans nos territoires et avec leurs associations représentatives afin de mettre nos compétences et notre savoir-faire à leur service. »

À propos du CSF Infrastructures numériques :

Le 22 novembre 2018, le Conseil national de l'industrie a labellisé le Comité Stratégique de Filière « Infrastructures numériques » (« CSF »). Le Comité a identifié 4 projets structurants, dont les feuilles de route sont détaillées dans le contrat de filière. Tous font l'objet d'engagements réciproques industrie/État. La signature du contrat par l'industrie, les organisations syndicales, Régions de France et le Gouvernement en décembre 2019 a constitué un moment fort pour cette filière qui est un maillon essentiel de la numérisation de notre pays et dont le potentiel économique est considérable.

La filière des infrastructures numériques rassemble les fabricants de composants et d'équipements réseaux, les opérateurs d'infrastructures fixe et mobile et de services de communications électroniques, les fabricants de matériels et câbles de communication/très haut débit et les industriels des réseaux d'initiative publique. Enfin, elle peut compter sur de nombreux centres de recherche et pôles de compétitivité pour favoriser son essor économique et développer les activités de R&D [Recherche et Développement].